

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.010 : ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION – APPUI A L'APPROVISIONNEMENT DURABLE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
15 présents dont 3
suppléants
Absents : 12
Procurations : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14.02.2020

Étaient présents :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Étaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,

Avaient donné procuration : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(tampon de la Sous-Préfecture)

D'ARLES

25 FEV. 2020

ARRIVÉE

Contexte

Le Projet Alimentaire Territorial engagé par le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille Provence, ambitionne de rapprocher l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur alimentaire, et d'améliorer la qualité des produits consommés par les habitants du territoire, issus d'une agriculture locale. L'amélioration de la qualité des produits introduits dans la restauration collective est un objectif stratégique de ce Projet, inscrit et validé lors d'un comité de pilotage élargi le 29 avril 2019.

Cet objectif ambitieux est conforté par les objectifs de la loi EGalim, qui impose à la restauration collective 50% de produits dits « de qualité » (sous signe de qualité) dont 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective publique au 1er janvier 2022.

La plupart des collectivités du territoire ont déjà engagé des démarches responsables, limitant l'impact environnemental de leurs activités, et cherchant à offrir des repas de qualité à leurs bénéficiaires. Le lancement d'un réseau départemental de la « restauration collective durable » le 25 septembre 2019, a permis de faire émerger un besoin d'accompagnement pour atteindre cet objectif, notamment dans l'identification d'une offre disponible.

En parallèle d'un accompagnement spécifique aux communes du territoire sur des thématiques ciblées, un renforcement du sourcing (identification de fournisseurs) s'avère désormais nécessaire pour accroître la collaboration producteurs, éleveurs et transformateurs de produits alimentaires locaux.

Sous la direction du chef de projet ruralité et du chargé de mission agriculture et alimentation, en lien avec les intercommunalités, le/la stagiaire devra appuyer des communes du Pays d'Arles dans leur sourcing de produits durables et locaux pour la restauration collective :

- Recensement des besoins des restaurations collectives sur des communes du Pays d'Arles : produits, critères qualités, volume d'achats, contraintes logistiques, etc.
- Recensement des produits disponibles sur le territoire et limitrophes par cercle concentrique :
 - o Produits, mode de production, saisonnalité, contraintes logistiques, etc.
 - o Rencontre des opérateurs (producteurs, éleveurs, transformateurs),
 - o Construction d'une base de données ;
- Sensibilisation à l'achat public avec l'aide des partenaires, à destination des producteurs, éleveurs, et transformateurs pour les motiver à investir ce marché ;
- Participation aux procédures d'achat public : Ajustement des dossiers de consultation des entreprises (cahiers des charges, critères d'analyse...) en fonction des données recensées ;
- Participation à la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation des achats de proximité

Le/la stagiaire sera amené(e) à travailler en collaboration avec les autres acteurs du territoire travaillant à l'accompagnement des établissements de restauration (gaspillage alimentaire, tri des déchets, etc.)

Par ailleurs, le/la stagiaire sera associé(e) aux travaux de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le Département, la Métropole Aix-Marseille Provence et la Région, qui travaillent également sur le sujet.

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le/la stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1° – **ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter du début du mois de mars 2020 ;
- 2° – **APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3° - **ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4° – **AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention ;
- 5° - **PRECISER** que les dépenses d'indemnité de stage et de remboursement des frais de déplacements sont portées au Budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

